

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2019-2020

du 01 août 2019 au 31 juillet 2020

RECETTES - CLASSE 7 PRODUITS			
Cpte	DENOMINATION	OBJETS	MONTANT
7011	VENTE PRODUITS FINIS	Remboursement impressions photos par les adhérents	135,40 €
708100	ABONNEMENT REVUES	Abt revues de la FPF	374,00 €
708200	ACHAT LIVRES	Florilèges	118,00 €
708300	LOCATIONS DIVERSES	Facture internet ALPR et location du studio	261,46 €
74	SUBVENTIONS	Subvention Mairie	1 200,00 €
754000	DONS COLLECTES	Dons adhérents	22,00 €
756000	COTISATIONS CLUB	Club Photo Périgny	4 207,50 €
7561	COTISATIONS FPF	Cotisation Fédération PF	2 090,00 €
764	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Interets livret A	83,35 €
TOTAL RECETTES			8 491,71 €

756000 - La principale source de recettes pour le club en 2019-2020 est générée par les cotisations de nos 78 adhérents. Son montant s'élève à **4 207,50 €**

74 - la seconde recette importante c'est la subvention qui nous est allouée chaque année par la Mairie de Périgny, elle s'élève à **1 200 €** ce montant reste inchangé depuis plusieurs années. Cette contribution s'ajoute à la mise à disposition du club, des différents locaux qui nous permettent de fonctionner tout au long de l'année.

708300 - Pour cette année la location du studio de Aout 2019 à mars 2020 nous a rapporté **95 €**

754000 - Nous avons également bénéficié d'un don de **22 €** de la part d'un adhérent.

764 - Les intérêts du Livret A se sont montés pour cette année à **83,35 €**, ils cumulent les intérêts 2019 soit **37,63 €** et **45,72 €** pour 2020.

7561-7081-7082-7011- ces comptes représentent des recettes perçues et reversées notamment à la FPF. Vous constaterez qu'en dépense, les sommes versées sont plus élevées que les recettes. Elles prennent également en compte les abonnements et achats de livre pour le club.

DEPENSES CLASSE 6 CHARGES			
Cpte	DENOMINATION	OBJETS	MONTANT
6063	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	Achats grilles, forex, matériel	907,69 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	Anti-virus, cartes de vœux	103,57 €
6161	ASSURANCE MULTIRISQUES	MAIF	303,43 €
6181	DOC. GENERALE ABONNEMENTS	Abt France Photographie	404,00 €
6182	DOC. GENERALE LIVRES	Florilèges	147,50 €
6226	HONORAIRES	Avocat	240,00 €
6237	PUBLICATIONS SERVICES EXTERIEURS	Impressions photos	392,68 €
6250	MISSION RECEPTION DEPLACEMENT	Déplacements adhérent	70,92 €
6257	RECEPTION	reception au cours de l'année	449,36 €
6261	LIAISONS INFORMATIQUES	internet, ethernet	483,02 €
6263	AFFRANCHISSEMENT	Colissimo lettres vertes	159,70 €
6568	COTISATIONS	FPF	2 185,00 €
TOTAL DEPENSES			5 846,87 €

Cette année notre activité a largement été impactée par la COVID 19 ce qui explique une nette diminution de nos dépenses par rapport aux années passées.

Les dépenses se développent comme suit :

6063-6064-6237 dépenses de matériel, administratives et d'impressions photos pour un total de : 1 403,94 €

6161 paiement de l'assurance annuelle à la MAIF soit un montant de : 303,43 €

6250 - 6257 accueil des anglais, pots nvx adhérents et début d'année, déplacements d'un adhérent pour l'UER 3. Soit un total de : 520,28 €

6226 cette dépense concerne les honoraires de l'avocat que notre président a rencontré afin d'évoquer les statuts du studio photo . Soit un montant de : 240,00 €

6261-6263 frais concernant notre connexion internet , le site du club et les envois postaux soit un total de : 642,72 €

cette dépense est partiellement compensée par la recette de l'ALPR qui paie une partie de notre abonnement internet

6568 Cotisations des adhérents reversées à la FPF 2 185,00 €

6181-6182 dépenses d'abonnements, revues et achat de Florilège pour un total de : 551,50 €
reversement des règlements des adhérents

En conclusion, l'exercice 2019-2020 se présente ainsi :

RECETTES :	8 491,71 €
DEPENSES :	5 846,87 €
Nous dégageons donc un excédent de :	2 644,84 €

Au 31 juillet 2020, le club dispose de **9 368,19 €** en liquidités, répartis de la façon suivante :

3 833,84 € SUR LE COMPTE COMPTABLE (5120)

3 847,59 € SUR LE COMPTE BANCAIRE

5 442,70 € SUR LE LIVRET A

91,65 € EN ESPECES

L'Etat de rapprochement bancaire laisse apparaître un écart de **13,75 €** entre le compte comptable et le compte bancaire. Cela correspond au non encaissement d'un chèque bancaire.

Les comptes ont été vérifiés par **M. VIGNERON** Adjoint-Gestionnaire du Lycée A. de SAINT EXUPERY à La Rochelle. Je lui sais gré d'avoir bien voulu procéder à cette vérification comptable

Je me tiens à votre entière disposition pour toute précision ou explication et vous demande de bien vouloir approuver ce rapport financier.

Je vous remercie de votre confiance.

Martine GARENNE